

FUSION
GAZ DE FRANCE - SUEZ



=
PRIVATISATION
GAZ DE FRANCE

EDF-GDF
100%
PUBLIC

options

supplément mines énergie au n° 513 d'Options
septembre 2006

CONTRE
LA PRIVATISATION

POUR
LA FUSION EDF -
GAZ DE FRANCE

Numéro
spécial
rentrée



I G5; 9FGZG5@F=VG
HCl G'7CBHF9'
@'DF=J5HG5HCB'!

BCB°@BHL !

Cl =°@: I GCB''''
98 ; 8



SOMMAIRE

Options n°513 - septembre 2006

- 3 Privatisation contre droit d'expression**
Gaz de France : zone interdite au débat
- 4 L'événement**
Service public du gaz :
une mobilisation décisive
- 6 Privatisation contre emploi**
Le recentrage sur le coeur de métier :
une stratégie orchestrée par
les marchés financiers
- 8 Privatisation contre garanties collectives**
Privatisation-
fusion :
témoignage
- 10 Privatisation contre service public**
EDF et GDF :
la contre-référence pour les libéraux
- 12 Entretien croisé**
La fusion de Gaz de France et EDF
est-elle encore possible ?
- 16 Abonnement gratuit**
Offre spéciale



Ufict-CGT Mines-Energie
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
ufict.mines-energie@ufict.fnme-cgt.fr
www.energiect-cgt.fr

Rédacteur en chef : Gérard Rodriguez
Conception graphique : Juliette Amariat
Maquettistes : Patricia Kelhetter, Juliette Amariat

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2001 - Bobigny
Commission paritaire n°1170d73 du 22 novembre 1976

Photogravure et impression :
SIEP
Zone d'Activités - 77590 Bois-Le-Roi

Dynamique offensive

La période estivale, moment particulier qui doit permettre à tout un chacun de recharger les accus (on reste dans l'énergie) a vu le dossier de la fusion Suez-Gaz de France occuper la scène médiatique. Pratiquement pas une journée sans une petite phrase, une déclaration, une allusion à ce qu'il est maintenant convenu de présenter comme le dossier chaud de la rentrée.

Dans ce battage médiatique, et malgré les moyens financiers scandaleusement engagés par la Direction de Gaz de France et son homologue de chez Suez, le bon sens et l'intérêt général ont réussi à se frayer un chemin et la FNME-CGT, pour la part qui lui revient, y a largement contribué.

Reste qu'il s'agit maintenant de créer les conditions pour que le débat parlementaire qui va s'engager le 7 septembre ne puisse pas se conclure par la privatisation de Gaz de France et la dislocation de la distribution.

La consultation des salariés du 7 septembre, puis la journée d'action du 12 vont, à n'en pas douter, constituer deux moments forts de la lutte anti-privatisation, mais aussi pour promouvoir une autre fusion, celle d'EDF et Gaz de France.

S'inscrivant dans cette dynamique offensive, nous vous proposons ce numéro spécial qui revient de manière approfondie sur ce dossier de grande actualité.

Enfin, pour faciliter la lecture des articles, et pour que celle-ci soit plus agréable, nous avons travaillé sur une nouvelle maquette.

En espérant qu'elle vous donnera satisfaction, bonne rentrée à tous.

Gérard Rodriguez

ÉDITO

Gaz de France : Zone interdite au débat

**L'annonce du mariage de Suez et Gaz de France a paradoxalement donné un nouvel élan à la proposition CGT de fusion EDF-GDF 100 % public.
Le Président de Gaz de France, embarrassé, tente de museler le personnel.**

Le mérite de l'annonce du mariage de Suez et Gaz de France est singulièrement de relancer le débat dans le secteur de l'énergie. Celui-ci doit permettre à chacun de construire sa propre opinion, de confronter les arguments, de décrypter les objectifs réels d'une opération, d'en mesurer les conséquences pour, au bout du compte, une prise de décision plus juste qui préserve à la fois les intérêts de chacun et ceux de la Nation.

C'est, assurément, ce que veut éviter M. Cirelli en tentant d'interdire toute confrontation de points de vue dans l'entreprise. Sa méthode est aussi simple qu'éculée. Elle vise à interdire l'expression de toute voix discordante en exerçant une pression permanente sur l'encadrement.

Il choisit une annonce brutale du projet directement à l'opinion publique, prenant à contre-pied même une partie de ses collaborateurs, pour provoquer un effet coup de massue et limiter les réactions.

Il organise des grands-messes obligatoires dans lesquelles il s'agit moins de dévoiler des arguments qui justifieraient ce projet, que de faire savoir à l'encadrement qu'ils se doit, d'accord ou pas, de le soutenir.

Pour parachever son dispositif de contrôle, il crée une association de

cadres pro-fusion, directement pilotée par sa garde rapprochée, et déployée par le canal hiérarchique.

Ce couvre-feu imposé au débat démocratique dans l'entreprise a pour objectif d'accréditer l'idée que la majorité du personnel de Gaz de France est d'accord ou résignée, d'instiller le doute sur la représentativité réelle des organisations syndicales qui s'y opposent. Il sert une fabuleuse

campagne de lobbying et de désinformation entreprise par la Direction auprès des élus.

Donner son avis, prendre la parole, s'engager doivent être des armes terribles pour qu'ils tentent de les interdire. C'est vrai ! Alors sachons-nous en servir le 7 septembre en participant massivement à la consultation organisée par les organisations syndicales. ■

Témoignage d'un cadre de la Direction commerciale de Gaz de France

A la veille du débat parlementaire sur la préparation d'une éventuelle fusion Gaz de France-Suez, tous les coups semblent permis pour faire passer le projet ; j'ai par exemple eu la surprise, comme d'autres cadres, de découvrir début juillet, un mail du représentant régional du Président Cirelli m'invitant à adhérer, moyennant 10 euros, à une association de cadres favorables à la fusion, avec ce commentaire croustillant : ***celle-ci, en toute indépendance, souhaite exprimer une position favorable à la fusion avec Suez que l'on trouve très répandue dans l'encadrement.***

Ah bon ? Comment peut-on être sûr que la majorité des cadres est favorable à cette fusion ? Le moyen le plus simple est de questionner le personnel ; alors attendons le référendum organisé par la CGT et FO le 7 septembre avant de tenir des propos qui relèvent plus de la propagande que de la vérité.

Et pourquoi n'accueillir dans cette

association que les cadres ?

M. Cirelli sait-il qu'à Gaz de France, il y a aussi des agents de maîtrise et d'exécution, déjà oubliés dans son show de printemps, qui participent également à la création de richesses ? Et sait-il aussi que les cadres ne sont pas tous des relais aveugles de la Direction et que certains peuvent avoir aussi des opinions différentes de la pensée unique et du ***tout pour les actionnaires*** ?

Non, M Cirelli ! Je suis cadre mais je ne suis pas votre ***collaborateur*** ; ce terme ne devrait s'appliquer qu'à vos proches (auxquels vous avez sûrement promis de juteuses stock-options) ; je suis salarié d'une entreprise publique qui a construit sa notoriété et sa richesse grâce à son sens du service public.

Faisons tout pour que Gaz de France ne perde pas son âme (voire son nom) sur l'autel des actionnaires privés qui ne connaissent qu'un mot : **profit**.

L'ÉVÉNEMENT

par Jean-Pierre Sotura



Service public du gaz : une mobilisation décisive

A la veille d'une rentrée décisive pour l'avenir du service public de l'électricité et du gaz, Jean-Pierre Sotura, Secrétaire Général de l'Ufict, fait le point de la situation pour *Options*.

Comment l'Ufict aborde-t-elle le débat qui s'ouvre le 7 septembre à l'Assemblée nationale sur la loi de privatisation de Gaz de France ?

J.P. Sotura : Le gouvernement voulait initialement boucler cette affaire en plein cœur de l'été. Notre mobilisation et les dissensions qui sont apparues au sein même de l'UMP ont finalement dissuadé le gouvernement de passer en force dès cet été.

L'opinion publique se saisit petit à petit du dossier et les sondages montrent que le soutien à cette fusion recule. Des initiatives unitaires ont d'ores et déjà été décidées pour le 7 septembre avec un référendum des gaziers sur la privatisation (à l'appel de la CGT et de FO) et pour le 12 septembre avec une journée d'action unitaire à l'appel de la CGT, FO, la CGC et la CFTC.

L'Ufict entend déployer toutes ses forces pour la réussite de ces deux

initiatives. MM. Cirelli et Mestrallet ont tout fait pour accréditer la thèse d'une adhésion de l'encadrement à leur projet de fusion avec privatisation de Gaz de France et ont mis sur pied une association de cadres de Gaz de France qui vante les bienfaits de la fusion. L'Ufict a réagi immédiatement en dénonçant la prétention exorbitante de la Direction de l'entreprise d'enrôler les cadres dans un soutien public à une opération de privatisation, alors même que les organisations les plus représentatives des cadres la combattent.

Comment comprendre la volte-face de N. Sarkozy qui marque un reniement des engagements de 2004 ?

Il ne dit pas être convaincu qu'il s'agit d'un bon projet, mais estime que la division serait nuisible à son parti avant la présidentielle. C'est donc l'intérêt de parti qu'il fait valoir et non l'intérêt général. Cette prise de position ne règle pas les problèmes de

fond posés car gouvernement et UMP doivent convaincre que la privatisation ne provoquera pas une envolée des prix du gaz. Et Ils doivent expliquer en quoi la fusion de Gaz de France avec un groupe privé est meilleure que le rapprochement avec EDF avec qui existent des synergies de service public.

Comment l'Ufict analyse les plans B et C avancés par des députés UMP pendant l'été ?

Face à un projet de privatisation que nombre de députés UMP craignent d'assumer devant leurs électeurs, des solutions alternatives à la fusion pure et simple de Suez et de Gaz de France ont fleuri cet été.

L'une du rapporteur du projet de loi à l'Assemblée propose de ne fusionner Suez qu'avec la partie concurrentielle de Gaz de France, en gardant la partie « régulée » du transport de gaz et de la distribution dans le giron public. L'autre de P. Devedjian propose de constituer une entreprise ■■■

■ ■ ■ qui reprendrait les réseaux d'électricité et de gaz d'EDF et de Gaz de France et de fusionner la partie concurrentielle de Gaz de France avec Suez.

Ces plans B et C aggravent en fait le projet gouvernemental en procédant au démantèlement de Gaz de France dans le premier cas, et d'EDF et de Gaz de France dans le second.

On peut s'interroger sur les motivations réelles de ces deux contre-propositions qui ont été unanimement rejetées par les organisations syndicales comme par les entreprises concernées. On peut se demander s'il ne s'agissait pas de démontrer que le « plan A » était en fait le seul à tenir la route.

Cela a également permis d'occulter l'existence de vraies solutions alternatives fondées sur des options bien différentes, tant pour garantir l'avenir de Suez que pour assurer l'avenir de Gaz de France. Je veux parler de la montée des participations publiques autour de la Caisse des dépôts et consignations et du rapprochement EDF-GDF, options soutenues par la CGT.

La CGT a adressé à leur demande aux présidents des commissions des affaires économiques et des finances de l'Assemblée nationale l'étude sur la fusion d'EDF et GDF réalisée pour le Conseil supérieur consultatif des CMP d'EDF-GDF. Cette étude confirme, quoi qu'en dise T. Breton, l'incompétence de la Commission européenne sur cette fusion, puisque EDF comme GDF réalisent plus des 2/3 de leur chiffre d'affaires en France.

Quelle est l'appréciation de la CGT sur l'état du rapport de forces à la veille du débat parlementaire ?

Des moyens considérables ont été déployés pour « convaincre » les députés. Le sommet a été atteint lors de la finale de la coupe du monde de football en Allemagne lorsque M. Mestrallet a affrété un jet privé pour emmener avec lui une vingtaine de députés assister au match.

Par ailleurs, T. Breton dit avoir rencontré personnellement 200 députés. Bref, tout l'arsenal du lobbying a été utilisé.

De leur côté, les syndicats CGT et Ufict-CGT ne sont pas restés inactifs, loin de là. Les rencontres avec les parlementaires ont été nombreuses.

Un certain nombre de députés UMP ont fait part de leur intention de ne pas voter le projet de loi.

Les jeux vont donc loin d'être faits et les débats pourraient être plus difficiles que le gouvernement ne l'affirme.

« La privatisation, c'est l'assurance de prix élevés et très éloignés des coûts de production, comme on le voit dans le cas du pétrole avec les bénéficiaires faméens de Total »

Il est par ailleurs possible de faire encore grandir la contestation de cette privatisation parmi les usagers de l'électricité et du gaz. L'augmentation de 1,7 % de l'électricité au 1er août, alors que les bénéfices d'EDF se portent à merveille, devrait alerter l'opinion publique sur le risque de voir les tarifs réglementés rejoindre les prix de marchés à vive allure. Il faut faire savoir largement que c'est la méthode préconisée par la Commission européenne, la Cre et les entreprises pour justifier à moyen terme la suppression des tarifs réglementés par l'Etat.

Quelle est l'analyse de l'Ufict sur la lettre de griefs de 200 pages de Bruxelles, dans le cadre de la procédure devant conduire à la fusion, et sur la négociation qui s'annonce ?

La lettre de griefs n'est pas publique, ce qui pose un problème élémentaire de démocratie. Même les députés n'auront pas la visibilité des contreparties possibles à la fusion au moment où le débat parlementaire va s'ouvrir. La CGT a exigé la transparence des négociations. Nous ne pouvons néanmoins pas ignorer que la Commission européenne a comme obsession le renforcement de la concurrence alors que nous contes-

tons que celle-ci soit un gage de baisse des prix pour les consommateurs.

Il faut donc revenir sur le fond du dossier de l'ouverture à la concurrence et exiger un véritable bilan de la dérégulation avant toute nouvelle étape d'ouverture des marchés.

La CGT ne détermine pas sa position sur la fusion en fonction des exigences formulées par Bruxelles. On

peut d'ailleurs remarquer les contradictions dans lesquelles se débattent les tenants de la dérégulation quand ils défendent l'idée que l'effet de taille fera baisser les prix du gaz (dans le cas de la fusion Suez-Gaz

de France) tout en cherchant en permanence à rogner les ailes aux grands groupes publics comme EDF, coupables de fausser la concurrence !

Car ce qui garantit un prix bas pour le consommateur, c'est la maîtrise des coûts de production ou d'approvisionnement, mais c'est aussi le mode de fixation des prix. La privatisation, c'est l'assurance de prix élevés et très éloignés des coûts de production comme on le voit dans le cas du pétrole avec les bénéficiaires faméens de Total.

Quelles sont les clés du succès dans la bataille engagée contre la privatisation de Gaz de France ?

Il importe d'éclairer les usagers sur l'enjeu essentiel : le passage sous contrôle privé du secteur du gaz en France. Il s'agit ensuite de convaincre que cette opération n'a rien d'inéluctable. Souvenons-nous du CPE qui, bien que voté à l'Assemblée nationale, a du être remis aux oubliettes.

N'oublions pas qu'au sein de l'UMP, des députés craignent que leurs électeurs ne les désavouent d'avoir décidé à leur place sur un tel enjeu.

L'objectif de faire grandir suffisamment le courant d'opinion hostile à la privatisation pour rendre l'opération politiquement impossible est à notre portée. ■



Le « recentrage sur le coeur de métier » : une stratégie orchestrée par les marchés financiers

Ces dix dernières années, l'évolution des entreprises EDF et Gaz de France s'est accompagnée d'un enchaînement de réorganisations internes qui ont totalement remodelé les périmètres des unités, les contenus des métiers et des responsabilités des personnels d'encadrement

Ces réorganisations ont redéfini les règles du jeu en termes de mobilité qui, au lieu d'être associée à des perspectives de déroulement de carrière, est majoritairement subie comme un champ de contraintes familiales et personnelles difficiles à vivre.

UN MOUVEMENT QUI S'AMPLIFIE

Ces évolutions se sont considérablement amplifiées depuis la mise en œuvre de la libéralisation du secteur de l'énergie, puis accélérées avec le changement de statut, la mise en bourse d'EDF et Gaz de France et la filialisation de RTE et RTG.

La concrétisation de ce remodelage a pris des formes multiples (mutualisations, sous-traitance, filialisation, création de sociétés en participation) qui ont eu pour effet de sortir progressivement des entreprises des activités jugées non stratégiques.

D'abord concentrées dans des activités dites support (télécom, courrier, accueil, informatique...), ces externalisations se sont étendues à des activi-

tés présentées quelques années auparavant comme faisant partie intégrante des missions de l'entreprise : la relève à la DEGS, la maintenance nucléaire et des réseaux, les activités d'ingénierie... Les deux discours coexistent d'ailleurs entre le caractère stratégique de la maîtrise par l'entreprise de certaines activités (exploitation nucléaire, ingénierie intégrée...) et la nécessité de sous-traiter des périmètres de plus en plus larges de ces mêmes activités.

VERS UNE ORGANISATION D'ENTREPRISES EN RÉSEAUX ?

Mise au point par les grands cabinets de conseil dans l'objectif d'augmenter la valorisation boursière des entreprises, la gestion par le « recentrage sur le coeur de métier » offre une étonnante souplesse. Ce mouvement est largement associé à celui qui préconise l'organisation de l'entreprise en Business Units (ou centres de profits), dont la rentabilité unitaire est facilement mesurable, ou dont on peut isoler les risques pour pouvoir mieux les reporter sur d'autres.

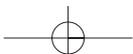
Ce type de gestion financière abou-

tit à une organisation des groupes dite « en réseau » où une holding pilote les réorganisations internes, les cessions ou acquisitions, les redéploiements d'effectifs et la stratégie d'externalisation en vue de maximiser la remontée des flux financiers de chaque entité. Il y a quelques années, le PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk avait théorisé ce concept d'entreprise industrielle sans usine.

DES RISQUES LARGEMENT IDENTIFIÉS

Dans un article, deux économistes B. Quélin et J. Bartélémy concluent que l'externalisation stratégique touche au coeur de métier de l'entreprise et à son périmètre d'activité. *Aussi les risques sont-ils nombreux. Ils concernent notamment la maîtrise des compétences et du savoir-faire, la dépendance à long terme et la conduite du contrat qui lie l'entreprise à son prestataire.*

Concernant EDF et Gaz de France, la réalité de ces risques est avérée et est parfaitement analysée par les salariés des secteurs d'activité concernés. Une des conséquences la plus visible du recours à la ■■■



■ ■ ■ sous-traitance et aux prestations externes est l'augmentation des coûts d'exploitation, malgré un discours et des pressions (réelles) des directions pour réduire à la fois les prix et les volumes des achats. C'est-à-dire que les directions culpabilisent les agents qui dépenseraient trop (en fournitures, pièces de rechange, équipements de sécurité...), pressurent les sous-traitants (c'est à dire leurs salariés), alors que c'est sa politique d'externalisation qui fait exploser les coûts.

POURQUOI LES SALARIÉS SONT-ILS TOUJOURS PERDANTS DANS CETTE AFFAIRE ?

Si l'on décortique les ressorts de l'externalisation des activités par les directions d'entreprises, force est de constater que les salariés sont perdants sur deux tableaux : la maîtrise de leurs compétences et de leur responsabilité dans le travail, et la pression sur leurs salaires, leurs garanties collectives, leurs conditions de travail.

Et cela est vrai tant pour les salariés du groupe donneur d'ordres que pour ceux de la sous-traitance. Car si les agents d'EDF et Gaz de France ont l'impression que leur *métier fout le camp*, ce n'est pas parce qu'il serait transféré aux salariés de la sous-traitance. L'objectif des groupes lorsqu'ils sous-traitent n'est pas que le travail soit « mieux fait » mais de pouvoir exercer des pressions financières et reporter les risques industriels et sociaux sur les entreprises sous-traitantes. Cela est particulièrement éclairant dans la maintenance nucléaire. Le bon accomplissement des prestations n'est pas contrôlé du point de vue technique, mais seulement par les clauses contractuelles. La mise en œuvre de pénalités financières vis-à-vis des sous-traitants a pour conséquence de mettre constamment en tension les salariés sous-traitants qui risquent leur emploi et

qui sont donc tentés de masquer leurs insuffisances ou les impasses qu'ils ont été contraints d'opérer, soit faute de formation, soit sous la pression des délais et des coûts.

Salariés du donneur d'ordres comme salariés de la sous-traitance : tous perdants !

Cette logique n'a par définition pas de fin. C'est elle qui conduit à la sous-traitance en cascade, à la délocalisa-

tion des activités vers des pays à bas coût de main d'œuvre, et au rétrécissement du périmètre des « salariés à statuts ». Démotivation des salariés, suppressions d'emplois et baisse des garanties collectives sont donc totalement inhérentes à la gestion financière en œuvre dans nos entreprises, que le poids des marchés financiers et donc les perspectives de privatisation ne peuvent qu'amplifier. ■

Témoignage de Jacques Davy, collectif RTE

Un an après la filialisation du RTE (1^{er} janvier 2005), l'externalisation des activités du RTE s'est accélérée.

Depuis une quinzaine d'années, la séparation du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est devenue un standard d'organisation. Celui qui décide est devenu différent de celui qui fait.

Au début des années 90, cette organisation, créée de toute pièce, a généré une réorientation instituant le principe du prestataire lié par convention. Il n'aura fallu que quelques années pour que de convention, nos directions glissent vers la mise en concurrence directe des prestataires.

La Direction impose de transférer certains secteurs à des entreprises extérieures alors que nous avons démontré en CSC/CMP RTE (équivalent CCE) que le coût de ce transfert était prohibitif. C'est tellement plus simple de ne plus renouveler un contrat avec un prestataire privé plutôt que d'engager une réforme de structure en interne.

Les conséquences directes sont la perte des emplois statutaires, les risques d'accidents du travail (notamment pour les prestataires), la dégradation du matériel et plus généralement du service public.

La logique de rentabilité prend le pas sur la sécurité et la qualité. La problématique principale pour la Direction demeure de contenir l'éventuelle dégradation de l'image de l'entreprise en se désresponsabilisant juridiquement. Il s'agira de gagner les procès...

La mise en concurrence à un tel niveau est récente (juin 2006) et déjà les effets directs sont très violents, notamment en termes d'accidents du travail.

Début juillet : un pylône s'est écroulé dans l'est, près de Troyes. Les ouvriers employés par une entreprise espagnole étaient péruviens. Sur les 4, un homme a une jambe amputée. Les 3 autres ont été envoyés en Espagne. Le CHSCT local n'a été informé que 15 jours après l'accident.

En tant que syndicalistes, nous devons avoir une réflexion approfondie sur de nouvelles réponses à apporter, adaptées à cette situation inédite pour nous.



Privatisation-fusion : témoignage

Le projet Suez-Gaz de France suscite légitimement bien des interrogations parmi les salariés. D'autres salariés ont déjà vécu ce type de transformation. Leur expérience conforte le combat engagé par la CGT.

**Témoignage de Jean-Marc Seigle, ingénieur géophysicien chez Total (ex-Elf),
recueilli par Juliette Amariat.**

J'étais jeune embauché à l'époque de la privatisation d'Elf en 1994. La CGT a mené la contestation au sein d'une intersyndicale mais il n'y a pas eu un gros suivi de la part du personnel.

Chez Elf, à l'exploration-production, il y avait surtout des ingénieurs et des cadres ; c'est une population qui se mobilise peu.

La privatisation d'Elf s'est caractérisée par la mise en concurrence de nos services centraux avec des prestataires extérieurs sur les travaux géologiques et géophysiques. Le message de Jaffré, l'ex PDG d'Elf : les études en interne coûtent cher, bien que notre technicité soit reconnue.

Le mode de pensée du privé est arrivé insidieusement, son langage s'est imposé peu à peu.

Mais la privatisation ne nous avait pas retiré notre statut du mineur, l'équivalent de celui des IEG (grille des salaires établie, prise en compte de la situation familiale, etc.)

FUSION

Cette fusion, on ne l'a pas vu venir, une vraie surprise. En effet, nous étions préoccupés par une grève interne qui a duré 3 mois (précédée par 9 mois de restructuration).

Cette lutte, venue d'un ras-le-bol des salariés eux-mêmes, s'est engagée contre la volonté de Jaffré d'externaliser les métiers informatiques, la comptabilité et le secrétariat, et s'est soldée par une victoire à la Pyrrhus.

Car entre temps, Total avait fait une OPE sur Elf, alors qu'il venait juste de fusionner avec Fina. On a compris, plus tard, que ce projet allait bien au-delà et que Total avait le soutien du gouvernement de l'époque.

La fusion avec Total, en 1999, nous a fait basculer brutalement dans le fonctionnement du privé. Je l'ai vécu de plus près car c'est à cette époque que je me suis syndiqué. A l'époque, cette fusion a été très mal perçue par les salariés d'Elf. Total apparaissait comme un conquérant alors qu'il était plus « petit » qu'Elf.

Les premières années de la fusion

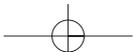
ont été crispées. On a assisté à une prise en main au niveau hiérarchique des gens de Total qui ont entamé dans certains services « une chasse aux sorcières ».

Les relations syndicales aussi, étaient crispées. La nouvelle direction n'avait pas l'habitude des syndicats revendicatifs et les obliger à négocier a été laborieux...

De plus, on constatait une grosse différence de mentalités entre les salariés de chez Total et ceux d'Elf. En termes de syndicalisation, chez Elf on tournait autour de 20 % à l'exploration-production alors que chez Total au même périmètre, on ne devait pas dépasser les 5 % et il n'y avait qu'une seule déléguée CGT au siège social.

GARANTIES COLLECTIVES

Le but de la nouvelle direction était d'éradiquer le statut Elf. Après un plan social qui a fait partir les salariés de plus de 53 ans, elle a donc « proposé » une passerelle au personnel d'Elf pour qu'il adopte la convention collective des industries du ■■■



témoignage

■ ■ ■ pétrole, avec un salaire minoré de 20 %. Selon le Code du travail, il doit s'agir d'un acte volontaire puisqu'une fusion ne doit pas entraîner de baisse de salaires... La Direction a donc offert des primes en compensation.

Une pression insidieuse de la part des dirigeants s'est installée. Résultat : 2/3 des salariés d'Elf sont passés à la convention collective de Total. Ceux qui ont refusé ont gardé leur statut Elf mais en ont parfois subi les conséquences... Et ce groupe « d'irréductibles » est amené à disparaître, puisqu'il n'y a plus d'embauches au statut Elf.

EXTERNALISATION

Un autre aspect, et pas des moindres, de la fusion est le développement de la sous-traitance. Avec l'arrivée de Total, les plans de Jaffré ont été repris et amplifiés. Tout ce qui ne concerne pas « le cœur de métiers » a été sous-traité : le ménage, la restauration, les télécom, l'informatique, le gardiennage... Ces salariés qui occupaient souvent des emplois à faible qualification constituaient une base forte pour la CGT.

Ces métiers, qui avaient les avantages du statut Elf avant la fusion, sont maintenant transférés vers des conventions collectives qui offrent une protection sociale parfois misérable. On assiste à une véritable régression sociale.

De plus, il y avait une possibilité d'évolution au sein d'une grosse entreprise comme Elf.

Aujourd'hui, dans leurs petites boîtes, les salariés n'ont aucun espoir d'évolution.

En termes d'ascenseur social, c'est un vrai problème.

En plus, ils se mobilisent peu, car ils

sont constamment sous la coupe d'un licenciement. Certains ont pourtant eu le courage de faire appel à nous ; ils ont ainsi pu organiser des élections au sein de leur entreprise, créer un CE. On fonctionne un peu comme un syndicat de site.

ET MAINTENANT !

Aujourd'hui, la fusion et le cortège de négociations qui en a résulté sont derrière nous. Il n'y a plus d'opposition entre les salariés de contrat Elf et Total : on est tous dans la même galère.

Le personnel Total est maintenant habitué aux actions syndicales, les salariés prennent les tracts de la CGT, recherchent l'information.

Petit à petit, la Direction de Total a appris à composer avec les instances syndicales.

Six années de lutte sur la mutuelle, le temps partiel, la création d'un comité d'entreprise commun, d'un droit syndical nouveau inspiré de celui d'Elf, la rémunération... Concernant la mutuelle d'entreprise,

Total, à l'image d'autres grands groupes, ne la finance plus convenablement et pousse ainsi le personnel à se payer une mutuelle sur-complémentaire. Sur ce sujet comme beaucoup d'autres, Total obéit à la logique du Medef.

Idem sur le plan de la rémunération. Nous luttons pour faire avancer les choses pour ceux qui dépendent de la convention collective de Total. On assiste à des pratiques typiques du monde du privé : progression de carrières et rémunération à la tête du client, fortes disparités entre hommes et femmes, entre branches du Groupe, rémunérations par primes, intéressement/participation ou actions gratuites plutôt que de véritables augmentations salariales...

La lutte continue aussi pour remettre en cause la politique de sous-traitance, la prédominance d'une politique financière au détriment d'une politique industrielle. Tous ces dossiers sont loin d'être clos. ■



EDF et GDF : la contre-référence pour les libéraux

Depuis leur création, Edf et Gdf avaient plusieurs tares insupportables pour les tenants du libéralisme, en démontrant, par exemple, que le profit n'est pas le seul levier permettant à une entreprise de fonctionner.

La liste de griefs ne s'arrête pas là. Citons en vrac :

- l'absence de vocation à faire des profits faisant échapper du domaine financier une manne importante ;
- nationalisation faisant ombrage au caractère efficace de la seule entreprise privée ;
- monopoles empêchant les phénomènes de niches et la captation privée des profits ;
- salariés sous statut de haut niveau avec des droits renforcés par rapport à la législation du travail ;
- relents de socialisme à cause de leur création par un ministère communiste avec la figure emblématique de Marcel Paul issu d'un milieu ouvrier.

Jusqu'à présent, le caractère capitaliste des entreprises et surtout la pression sociale, ainsi que quelques reliquats de gaullisme à droite, avaient permis d'échapper au problème de la privatisation.

TRAVAIL DE SAPE

La pression européenne, le capitalisme dominant et les pleins pouvoirs aux libéraux en France ont fragilisé la situation des entreprises.

Le travail de sape est entrepris de

longue date puisque depuis leur création, les entreprises sont sujettes aux attaques les plus diverses, parfois sournoises, mais toujours dénoncées et combattues par la CGT.

Beaucoup sont gaussés des sempiternelles dénonciations de risque de privatisation. Nous y sommes pourtant. Le mouvement actuel marque une accélération soudaine dans un courant amorcé depuis long-

**Un travail
de sape entrepris
de longue date**

temps. Il prend une forme de point d'orgue qu'il faut combattre résolument.

Dans ces conditions historiques, le contenu des entreprises a évolué et le vécu des agents en a été affecté.

Les évolutions nécessaires et les adaptations aux besoins nouveaux ont été intimement mêlées aux transformations libérales.

Parfois, les secondes étaient revê-

tues d'un déguisement de modernité alors qu'elles avaient un contenu socialement récessif.

La privatisation des entreprises et la fusion de Gdf avec Suez sont de cette veine. L'action du personnel et la qualité de son activité, qui se retrouve dans l'appréciation portée par les usagers, ont permis de ralentir ce véritable sabotage.

La cohérence de la loi de 1946 et la qualité du statut du personnel ont contribué à ce ralentissement.

LE SERVICE PUBLIC EST LA VALEUR FÉDÉRATRICE POUR LES PERSONNELS ET LES USAGERS

Dans toutes les activités, la dimension sous-jacente du travail au service de l'intérêt collectif est bien présente.

Mais force est de constater que nous ressentons tous une dégradation des missions de service public parce que nous subissons tous une dégradation de nos conditions de travail.

L'écart de temps entre la perception de cette dégradation par le personnel et celle qui va tomber sur les usagers marque la capacité d'anticipation des agents et souligne leur sensibilité au contenu des ces missions de service public. On peut revenir aux fameuses tempêtes de 1999 pour valoriser cet attachement, mais la simple ■■■■



■ ■ ■ référence aux actions du printemps de l'énergie de 2004 démontre que ce sont ces missions qui sont défendues.

Le statut et les droits du personnel ne sont que les moyens nécessaires pour garantir l'exercice de ces missions. Cette corrélation fait que leur défense n'est pas corporatiste parce que c'est une composante de la défense des missions de service public.

PAS DE PROFIT SUR LE DOS DES USAGERS ET CLIENTS

A la mission de service public est associée l'absence de profit. C'est la réponse aux besoins individuels et collectifs dans un souci d'optimisation des moyens sans délaisser la dimension sociale.

L'absence de profit était associée à une tarification basée sur les coûts. Ce lien garanti, au travers de l'efficacité de l'activité, un prix d'accès à l'énergie le plus bas possible pour les usagers et clients. La notion de coûts, y compris dans son acceptation plus complexe de coût marginal de développement, ne disparaît pas avec l'ouverture à la concurrence. Ce que vivent les industriels démontre que le tarif est un élément protecteur des usagers.

C'est d'autant plus vrai dans un secteur où les coûts d'Edf et de Gdf sont parmi les plus bas et ne justifient donc pas l'alignement européen des prix auquel procèdent les opérateurs. A structure de moyens inchangée, les prix ne doivent pas évoluer notablement.

Le maintien de tarifs basés sur les coûts pour les usagers domestiques est réellement un enjeu fort des mois à venir. L'équilibre financier, avec des tarifs plutôt dans le bas de la fourchette européenne, démontre que l'efficacité économique peut être obtenue avec des garanties sociales de haut niveau.

C'est, de longue date, délicat pour le patronat, qui mène une campagne systématique de dénigrement des services publics.

Ses campagnes ne s'embarrassent pas de vérité, puisqu'elles font croire que le personnel pèse dans la facture

énergétique alors qu'à l'évidence, les prix s'élèvent aujourd'hui sans que celui-ci en soit responsable. La recherche du profit et les gâchis de la concurrence sont les facteurs prépondérants dans cette évolution des prix. Le personnel paie durement l'ouverture à la concurrence et la privatisation.

L'ÉNERGIE DEMANDE D'AUTRES CHOIX QUE LA PRIVATISATION

Depuis de nombreuses années, des transformations profondes de l'activité ont été forcées par des directions assujetties au libéralisme. Elles ont ainsi anticipé et souvent provoqué les ruptures auxquelles les entreprises sont soumises. La fusion Gdf-Suez en est le dernier avatar, puisque cette manipulation conduirait à une participation minoritaire de l'Etat. Elle provoquerait une situation beaucoup plus difficilement réversible vers la fusion 100% public d'Edf et Gdf.

Cette organisation industrielle devrait pourtant s'imposer dans le domaine énergétique.

Tous les indicateurs, liés aux enjeux énergétiques, devraient tendre vers cette solution d'intégration forte permettant un développement concerté du gaz et de l'électricité.

Elle jetterait les fondements d'un pôle public de l'énergie qu'il faut d'urgence créer, notamment avec la baisse des ressources énergétiques fossiles et les difficultés d'accès qu'elles sous-tendent.

Mais comme pour l'eau, la manne électrique et gazière est tentante pour le capital à la recherche de nouveaux espaces de profits. Le caractère indispensable de ces produits et services rendent la clientèle captive.

La marche forcée vers l'ouverture totale à la concurrence y puise sa source. Les usagers sont prévenus, dans ce cadre, les prix de l'énergie ne pourront qu'augmenter. Tous les libéraux s'accordent en ce sens.

TRAVAILLER AU PROGRÈS, AGIR EN CONSÉQUENCE

La préparation de l'avenir est au cœur des préoccupations du personnel, depuis la recherche et le développement, jusqu'au distributeur et com-

mercialisateur.

La maîtrise de l'avenir de chacun passe par une activité permettant d'assurer les services attendus par les usagers. Les réorganisations et les manques de moyens conduisent aux frustrations, énervements, déceptions qu'accompagne l'impossibilité de faire tout ce qu'on a le sentiment de devoir faire, tout ce qui est à faire.

L'insatisfaction professionnelle grandit parfois jusqu'à vouloir quitter au plus vite les entreprises pour ne plus subir les contraintes, vivre les contradictions, voir la qualité de l'acte professionnel se dégrader, son propre

Comme pour
l'eau, la manne
électrique et gazière
est tentante pour
le capital

travail externalisé avec un questionnement sur sa propre utilité.

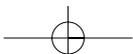
Les directions épuisent le personnel afin de provoquer des fuites en avant vers leurs objectifs. Elles inscrivent les agents dans une spirale infernale dont seules la prise de recul et l'action que leur propose l'organisation syndicale peuvent les extraire.

Lever le nez du guidon est plus nécessaire que jamais. Se donner du sens collectif est plus crucial que jamais.

La convergence de l'intérêt des agents et de celui des usagers permet d'en découdre avec les directions en ayant le sentiment de se battre pour le progrès. Car en définitive, où est le progrès social et économique supporté par les orientations des directions ?

C'est bien par des propositions de progrès largement partagées que passe le futur.

Créer une nouvelle entreprise de l'énergie par la fusion d'Edf et de Gdf - 100 % public - c'est bien construire un outil du futur. ■





entretien croisé

La fusion de Gaz de France et EDF est-elle encore possible ?

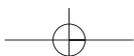
Depuis 2003, la CGT et l'Ufict ont développé de nombreux arguments mettant en avant l'intérêt stratégique, tant du point de vue industriel que du point de vue social, d'une fusion entre EDF et Gaz de France. Le gouvernement et les directions d'entreprises n'ont cessé depuis cette date de mettre cette perspective sous l'étouffoir, sans jamais d'ailleurs prendre le risque d'une confrontation de leurs arguments avec l'analyse que défend la CGT. Le projet de fusion entre Suez et Gaz de France, les mobiles de leurs promoteurs et les multiples risques qu'une telle aventure feraient courir relancent le débat sur l'opportunité d'une fusion entre EDF et Gaz de France.

AU FUR ET À MESURE QUE LE TEMPS PASSE, LA CONCURRENCE ENTRE EDF ET GAZ DE FRANCE S'ORGANISE. UNE PERSPECTIVE DE FUSION EST-ELLE ENCORE ENVISAGEABLE ?

CATHERINE NEDELEC, ADMINISTRATRICE SALARIÉE EDF

Il est exact que le discours de la direction d'EDF dans ses rapports avec Gaz de France évolue. Courant 2004, le Président Roussely défendait une politique gazière d'EDF non agressive vis-à-vis de Gaz de France. Initialement sur un concept de « concurrence intelligente » entre EDF et Gaz de France, le Président Gadonneix s'apprête à engager EDF dans la construction d'une identité gazière (donc d'un métier !), y compris en n'écartant pas la possibilité pour EDF d'être présent dans l'amont gazier par la prise de participations dans l'exploration-production. La réalité des besoins gaziers d'EDF est de deux ordres : en France pour constituer une offre commerciale duale gaz-électricité en vue de préparer l'ouverture à la concurrence pour les particuliers en 2007, en Italie majoritairement pour approvi-

sionner les centrales électriques. Le gaspillage commercial et les hausses de prix pour les particuliers qui seraient la conséquence d'une offre gaz par EDF en France (nécessairement hors tarif administré et en concurrence avec Gaz de France) militent d'une part pour ne pas ouvrir le marché des particuliers à la concurrence, d'autre part pour maintenir la complémentarité historique entre EDF et Gaz de France. Quant aux besoins d'alimentation en gaz des centrales électriques ou des ventes gaz des filiales d'EDF, ils pourraient être satisfaits par la signature de contrats long terme, y compris avec Gaz de France. Donc non seulement il n'est pas trop tard, mais chaque moment qui passe démontre la pertinence d'un rapprochement entre EDF et Gaz de France.



entretien croisé

**OLIVIER BARRAULT, ADMINISTRATEUR SALARIÉ
GAZ DE FRANCE**

La fusion entre EDF et GDF est totalement d'actualité. Le projet de rapprochement de l'électricien belge Electrabel et du gazier français Gaz de France remet en avant une évidence : le rapprochement électricité-gaz.

Du coup, tout le monde se pose la question logique du maintien du lien EDF-GDF et de leur possible fusion. Même à l'UMP, des voix s'élèvent pour demander l'étude de cette option. Face à cette remontée de popularité de la fusion EDF-GDF, le ministre de l'Economie tente de couper court en affirmant que les études ont été faites en 2004 et qu'elles concluaient à l'impossibilité de cette opération en raison des contreparties qu'exigerait la Commission européenne. Or, l'étude du cabinet Bredin-Prat demandée par le gouvernement et utilisée par la fameuse Commission Roulet n'a pas traité la question juridique de la compéten-

ce ou non de la Commission européenne, contrairement à l'étude du cabinet Levy-Gosselin saisi par le CSC des CMP. Cette dernière concluait que la Commission européenne ne serait pas compétente.

Je rappelle également que les administrateurs CGT de GDF ont obtenu en avril 2005 un débat sur la faisabilité de la fusion EDF-GDF : ni le Président ni les représentants de l'Etat n'ont réussi à contester l'étude Lévy que nous avons portée à la connaissance de tout le Conseil.

A bout d'argument, le Président a déclaré que « ni EDF ni l'Etat ne souhaitaient cette fusion », ce qui confirme que le refus de cette fusion relève bien du niveau politique français. Le député UMP, Dominique Paillé, opposé à la privatisation de GDF, le sous-entend (France Inter le 28 août 2006) en indiquant que, pour certains à l'UMP, la priorité est de mettre fin au modèle service public-propriété publique, même si cela va à l'encontre de l'intérêt national.

UN DES ARGUMENTS UTILISÉS PAR LES PROMOTEURS DE LA FUSION DE GAZ DE FRANCE AVEC SUEZ EST DE CONSTRUIRE UN GROUPE EN CAPACITÉ DE PESER SUR LES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT GAZIERS, CE QUE NE PERMETTRAIT PAS DE FAIRE UNE FUSION AVEC EDF.

C.N : Sur cette question, il est intéressant de remarquer que les arguments en faveur de la fusion entre Gaz de France et Suez sont à géométrie très variable.

Lors du dernier colloque mensuel organisé par BIP-Enerpresse le 11 juillet dernier sur l'ouverture aux particuliers en 2007, le Directeur de la stratégie de Gaz de France a présenté la fusion avec Suez comme le moyen de s'approvisionner... en énergie électrique pour pouvoir proposer une offre duale gaz-électricité aux particuliers !

O.B : Effectivement, l'argumentation en défense du projet de la fusion Suez-GDF a beaucoup changé : lors de l'annonce en février 2006, il s'agissait de sauver Suez d'une OPA éventuelle d'Enel, puis la semaine suivante, il s'agissait de saisir une opportunité de rapprochement électricité-gaz, puis un mois après, il fallait sauver Gaz de France jugé trop petit, enfin, depuis juillet, la campagne de presse met en avant la sécurité et les coûts d'approvisionnement.

Ce dernier argument n'a pas fait long feu, car la CGT a avancé un certain nombre de contre-arguments, notamment lors de son audition par la Commission économique

de l'Assemblée nationale (http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cpro/05-06/c0506070.asp#P28_252). Tout d'abord, Suez ne représente en gaz que 25 % de Gaz de France, ce qui relativise considérablement l'argument du gain en taille, et encore faudrait-il déduire les contreparties qui seront demandées par la Commission européenne.

**Suez ne représente en gaz que 25 %
de Gaz de France,
ce qui relativise considérablement
l'argument du gain en taille**

Ensuite, Suez centre sa stratégie gazière sur le trading de GNL (Gaz Naturel Liquéfié), notamment avec les États-Unis : l'objectif de la fusion n'est pas de sécuriser l'approvisionnement de l'Europe, mais de faire le maximum de marge en jouant sur les marchés nord-atlantiques.

Or, l'activité de Gaz de France était centrée (même si ces dernières années ont montré une dérive) sur les contrats de long terme et la sécurisation prioritaire de l'approvisionne-

entretien croisé

ment français. Il ne faut pas oublier que cette sécurité assise sur les contrats de long terme se construit par des relations d'Etat à Etat, ce qui renforce l'importance du secteur public dans l'énergie. Des pays comme la Russie, l'Inde ou la Chine par exemple ne s'y trompent pas. Tant pour le gaz que pour le pétrole, plus de 80 % de la production est publique.

Le dernier G8 sur la sécurité énergétique a montré que les

décisions étaient politiques : la France n'était représentée ni par Mestrallet ni par Cirelli, mais par le Président de la République !

Pour améliorer l'approvisionnement de l'Europe, il serait préférable de construire une politique d'achat commune aux Etats de l'Union européenne plutôt que de parier de façon illusoire sur la taille des opérateurs.

LA COMMISSION EUROPÉENNE CONSIDÈRE QUE LE MARCHÉ FRANÇAIS N'EST PAS SUFFISAMMENT OUVERT. EN CAS DE FUSION D'EDF ET GAZ DE FRANCE, NE CONSIDÉREZ-VOUS PAS QUE CELLE-CI PROFITERAIT DE L'OCCASION POUR EXIGER DES CONTREPARTIES QUI POURRAIENT CONDUIRE DE FAIT AU DÉMANTÈLEMENT DES DEUX GROUPES ?

C.N : Il convient d'analyser les moyens dont dispose la commission européenne pour imposer ce qu'on appelle les contreparties. Et en particulier, il faut distinguer ce qui relève de ses prérogatives réglementaires (faire appliquer le droit européen sur la concurrence) et des pressions politiques.

On a vu que s'agissant de la fusion entre EDF et Gaz de France, la Commission ne disposerait pas de prérogatives réglementaires.

Dans tous les cas où la commission européenne a imposé des contreparties ou des sanctions financières à EDF, il s'agissait de contreparties politiques (la vente aux enchères de 6000MW d'énergie nucléaire en contrepartie de l'achat d'EnBW, ou l'amende sur la question du transfert de propriété du réseau de transport par exemple). Le gouvernement français a donc les moyens d'opposer un projet politique pour l'énergie en France aux prétentions libérales de la Commission.

N'étant d'ailleurs pas à une contradiction près, celle-ci dresse un constat objectivement inquiétant de la situation énergétique et appelle de ses vœux une politique européenne de l'énergie, tout en promouvant de façon caricaturale les mécanismes de marché ! (voir livre vert*).

O.B. : L'objectif de la Commission européenne est avant tout de casser les opérateurs historiques et tous les prétextes pour y arriver sont bons.

La question de la compétence ou non de la Commission est donc fondamentale. Dans l'exemple portugais qui était d'emblée de dimension européenne (marchés portugais et espagnol, opérateur italien partie prenante), la Commission a demandé des contreparties exorbitantes et la fusion GDP-EDP ne s'est pas faite.

Par contre, l'exemple espagnol a montré que, dans un cas où elle n'était pas compétente (plus des 2/3 du chiffre d'affaires européen de Gas Natural et d'Endesa réalisés en Espagne), la Commission européenne ne pouvait rien faire. Les autorités espagnoles ont imposé certaines contreparties limitées en faisant la balance avec l'intérêt national.

L'étude Levy-Gosselin, réactualisée en juillet 2006, montre que la France se trouverait dans ce cas. D'ailleurs, si le seuil réglementaire était dépassé, il serait toujours possible de vendre certaines filiales pour revenir à une compétence

française.

L'essentiel, dans l'immédiat, est d'arrêter la séparation, renforcer les services communs et mener des politiques complémentaires.

Le gouvernement français a donc les moyens d'opposer un projet politique pour l'énergie en France aux prétentions libérales de la commission.

Le gouvernement a les moyens d'opposer un projet pour l'énergie en France aux prétentions de la Commission

entretien croisé

EN QUOI UNE FUSION GAZ DE FRANCE- EDF SERAIT PLUS PROTECTRICE POUR LES SALARIÉS, DANS LA MESURE OÙ CEUX-CI SONT DÉJÀ MALMENÉS PAR LES MÉTHODES DE GESTION DES DEUX GROUPES PRIS SÉPARÉMENT ?

C.N : Il est évident que la fusion entre EDF et Gaz de France ne suffirait pas à elle seule à réorienter la gestion de l'entreprise pour rétablir un projet social et industriel pour ces deux entreprises, projet qui fait cruellement défaut aujourd'hui.

La CGT ne défend pas une fusion financière des deux entreprises destinée à dégager des synergies sociales, c'est à dire des suppressions d'emplois et des externalisations supplémentaires. Il faut construire un groupe public, au service d'une mission de service public et donc de garanties sociales étendues pour les salariés.

Il faudrait revoir seulement la façon donc les agents dépendant du statut des IEG sont traités, mais aussi mettre totalement à plat le statut des salariés de la sous-traitance pour « homogénéiser par le haut » les conditions d'emploi de tous les salariés du secteur de l'énergie.

O.B : A contrario, la fusion-privatisation Suez-GDF ferait sortir des milliers d'agents du statut. Questionnés à de multiples reprises par les organisations syndicales, ni le gouvernement ni la Direction de l'entreprise n'ont apporté de garanties sur cette question.

Cette exclusion du statut serait catastrophique pour les agents concernés, et aurait des conséquences pour l'ensemble de l'édifice statutaire et des agents.

Comme dans toutes les fusions (voir ce qui s'est passé à Elf après le rachat par Total p.8-9), la société leader (Suez en l'occurrence) poussera à une convention collective commune : Cirelli prépare déjà le terrain en indiquant que le statut n'est qu'une convention collective.

Déjà aujourd'hui, les réformes à la distribution sont catastrophiques. Mais en cas de fusion avec Suez, les conséquences seraient autrement plus gra-

ves, car la direction commune ne résisterait pas à la mise en concurrence frontale entre Suez-GDF d'une part, et EDF d'autre part.

La fusion EDF-GDF en stoppant les forces centrifuges et en recentrant sur une politique industrielle et de recherche au service des usagers, permettrait de repartir à l'offensive sur la défense et l'amélioration du statut. ■

*** Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable.**

Extrait du COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 25 JUILLET 2006

LA FUSION EDF - GDF EST POSSIBLE

ELLE ÉCHAPPERAIT AU CONTROLE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

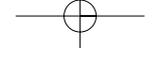
Alors que tout le monde s'accorde sur l'intérêt stratégique et industriel d'une fusion EDF/GDF, gouvernement et entreprises EDF et Gaz de France assent sans aucune démonstration qu'une fusion relèverait de la compétence de la Commission européenne au titre des concentrations et aurait des contreparties catastrophiques de fait. La FNME-CGT révèle qu'une étude du Cabinet Levy-Gosselin sur la faisabilité juridique d'une fusion d'EDF et de Gaz de France demandée par le Conseil Supérieur Consultatif des Comités Mixtes à la Production d'EDF/GDF (qui fait office de comité central de l'entreprise) montre qu'en réalité, cette opération est tout à fait possible et échapperait manifestement au contrôle de la Commission européenne.

Le Parlement disposerait d'un véritable pouvoir de contrôle sur les modalités de l'opération et sur les éventuelles contreparties qui seraient nécessaires à la fusion. De ce point de vue, il apparaît parfaitement scandaleux que Gaz de France et Suez aient demandé à la Commission européenne de ne pas rendre publiques avant l'adoption du projet de loi portant fusion, les cessions qu'elle exigera, le 18 août prochain, en contrepartie de l'opération.

En effet, une telle demande établit clairement la volonté des deux directions d'empêcher les représentants de la Nation de statuer en pleine connaissance de cause sur une opération dont les enjeux stratégiques et économiques sont de tout premier ordre.

D'un point de vue économique, le renoncement à une fusion d'EDF et de Gaz de France constituerait une ineptie, dès lors que les deux groupes publics sont d'ores et déjà partiellement fusionnés, selon une organisation de la distribution dont l'efficacité économique n'est plus à démontrer et qui a permis depuis dix-sept ans de développer un service public exemplaire tout en assurant la croissance des deux entreprises.

Le choix d'une fusion de Gaz avec Suez priverait ainsi la France de synergies industrielles et commerciales existantes entre le gaz et l'électricité, à l'inverse des choix opérés par les états voisins, en mettant en concurrence frontale sa première entreprise électricienne et sa première entreprise gazière.



S'ABONNER, ABONNER SES COLLÈGUES, SE RÉABONNER

Si le journal
vous intéresse,
vous pouvez vous y
abonner
dès à présent.



1

Oui, je m'abonne gratuitement pendant 3 mois

Mademoiselle Madame Monsieur

(Merci d'écrire en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

A retourner à Ufict-CGT, 263, rue de Paris - 93516 Montreuil cedex

